



Commune
de
Saint-Aubin
(Fribourg)



Saint-Aubin (FR)
Engagée pour le futur

Commune de Saint-Aubin (Fribourg)

Assemblée communale du 16 juin 2025

L'assemblée communale débute à 19 h 45 sous la présidence de M. Michael Willimann, Syndic, à la salle « Louis Vallier » à Saint-Aubin.

Après les salutations d'usage, M. le Syndic déclare ouverte l'assemblée en informant les citoyennes et citoyens présents qu'elle a régulièrement été convoquée par insertion dans la feuille officielle du canton de Fribourg du 6 juin 2025, par tout-ménage et par affichage au pilier public.

A des fins de rédaction du procès-verbal, les débats seront enregistrés. L'enregistrement sera ensuite détruit.

Le Conseil communal peut voter ce soir pour tous les points de l'ordre du jour sauf pour l'approbation des comptes 2024.

Les scrutateurs ci-après sont désignés :

Rangée de tables 1,	David Chanex	21
Rangée de tables 2 y compris les tables du CC	Hubert Cattin	14

Membres présents à l'assemblée : 35

Majorité des suffrages : 18

Le tractanda de l'assemblée de ce soir est le suivant :

1. Procès-verbal de la dernière assemblée (le procès-verbal ne sera pas lu étant à disposition auprès du secrétariat communal - article 13 RELCo)
2. Comptes 2024
 - 2.1 comptes de fonctionnement
 - 2.2 comptes d'investissement
 - 2.3 rapports de l'organe de révision et de la Commission financière
 - 2.4 approbation des comptes 2024
3. Suivi des investissements finalisés – informations
4. Composition du Conseil communal législature 2026 à 2031
5. Demande d'octroi d'un crédit d'engagement de CHF 380'000.00 (TTC) pour la réalisation d'un concours d'architecture en procédure ouverte pour définir le projet d'agrandissement du cercle scolaire
 - 5.1 Rapport de la Commission financière
 - 5.2 Approbation

6. Demande d'octroi d'un crédit d'engagement de CHF 647'000.00 (TTC) en vue de la réalisation d'un bâtiment public multifonctionnel comprenant une caserne pour les sapeurs-pompiers de la Basse-Broye
 - 6.1 Rapport de la Commission financière
 - 6.2 Approbation
- 7 Divers.

1. Procès-verbal

Le procès-verbal de l'assemblée du 16 décembre 2024 n'est pas lu. Il était à disposition des personnes intéressées durant 10 jours avant l'assemblée (art. 13 du règlement d'exécution de la loi sur les communes). Toutefois, les points importants traités lors de cette assemblée communale sont rappelés par M. Michael Willimann, Syndic.

Personne ne demandant la lecture du procès-verbal du 16 décembre 2024 et ne faisant l'objet d'aucune remarque, il est passé au vote.

Résultat du vote :	oui	35
	non	0
	abstention	0

Le procès-verbal de l'assemblée communale du 16 décembre 2024 est approuvé par l'assemblée à l'unanimité. Des remerciements sont formulés à l'égard de son auteur.

2. Comptes 2024

2.1 comptes de fonctionnement

Les comptes 2024 de la commune de Saint-Aubin sont présentés par M. Michael Willimann, Syndic et responsable des finances.

Il présente dans le détail les comptes de fonctionnement par catégorie avant de présenter les comptes de charges par nature. Il passe en revue les différents chapitres des comptes de fonctionnement et présente des explications exhaustives à l'Assemblée communale concernant les différences entre les comptes et le budget 2024. Il précise que les comptes de fonctionnement 2024 font ressortir un total de revenus de CHF 8'984'222.00 pour des charges s'élevant à CHF 8'957'016.00, soit un excédent de revenus de CHF 27'206.00. Les charges de l'administration s'élèvent à CHF 1'531'331.00. Ce montant est proche du montant inscrit au budget. Il s'agit notamment des charges liées à tout le fonctionnement de la Commune soit, les salaires du personnel de l'administration, le traitement du Conseil communal, le matériel de bureau et informatique ainsi que les assurances. Pour l'ordre public, principalement le corps des sapeurs-pompiers, les charges s'élèvent à CHF 164'666.00 et sont en phase avec le budget 2024. Les frais liés à la formation s'élèvent à CHF 2'761'053.00 dont une partie de ce montant sont des charges liées au CO et aux écoles primaires. La Commune prend en charge les frais liés aux transports des écoles, les camps verts, les camps de ski, le secrétariat, les bâtiments et l'accueil extrascolaire. Concernant la santé, il relève que la charge de CHF 904'685.00 est légèrement en-dessous du montant prévu au budget de CHF 920'785.00. Ce montant inclut les frais liés aux EMS et aux dépenses cantonales. Dans le cadre des charges de la prévoyance sociale d'un

Commune de St-Aubin (Fribourg)

montant de CHF 1'102'256.00, il précise qu'il s'agit essentiellement de charges liées, à l'exception de l'accueil familial de jour dont la dépense de CHF 177'473.00 est liée à la Commune. La rubrique « Trafic et télécommunications » regroupe les charges pour les routes, l'éclairage public pour un montant de CHF 478'300.00, qui est inférieur au montant prévu au budget 2024. La charge de CHF 1'549'262.00 concerne la protection et aménagement de l'environnement. Ce chapitre est essentiellement couvert par l'encaissement de taxes liées à l'eau potable, aux eaux usées et aux déchets. Ce montant était supérieur au montant prévu au budget, tout comme le montant lié aux revenus. Il relève l'évolution positive de l'encaissement de 4.12% des impôts en comparaison avec la situation de 2023.

Dans les charges par nature, M. Michael Willimann, Syndic, relève que la plus grosse dépense, qui s'élève à CHF 4'590'000.00, concerne les charges liées, qui devance les charges de personnel pour CHF 1'641'000.00. Les prestations de service et honoraires pour CHF 693'000.00 regroupe notamment les frais de transport des ordures ménagères et de transports scolaires. Les amortissements du patrimoine administratif s'élèvent à CHF 507'600.00. Concernant les revenus, il précise que les impôts perçus s'élèvent à CHF 6'332'000.00 et que la Commune a encaissé des taxes pour CHF 1'301'000.00, en lien avec l'eau potable, les eaux usées et les déchets.

Il présente ensuite les comptes du bilan 2024. La somme du bilan à fin 2024 s'élève à CHF 30'840'645.00. Dans les actifs, les disponibilités ou l'argent que la Commune possède sur des comptes bancaires ou autres s'élèvent à CHF 3'681'799.00, alors qu'en 2023 cette rubrique s'élevait à CHF 1'707'915.00. Cette augmentation est à mettre en perspective avec l'augmentation des engagements financiers au bilan qui s'élève à CHF 10'406'273.00. La raison de cette augmentation des disponibilités est liée à l'octroi d'un crédit supplémentaire de CHF 2'000'000.00. Le montant des créances, qui présente un solde négatif au bilan à CHF - 2'598'716.00, représente les acomptes d'impôts qui sont payés par la population. L'actif de régularisation, qui s'élève à CHF 5'265'222.00, représente la taxation définitive envoyée aux contribuables, auquel il convient de soustraire les créances pour CHF - 2'598'716.00. Le patrimoine financier représente les actifs de la Commune qui ne sont pas utilisés pour le fonctionnement de la Commune. Il s'agit de terrains agricoles pour CHF 5'600'000.00 et de terrains en zone à bâtir pour CHF 1'379'083.00, qui se trouvent dans les quartiers de Pré Bulo, de la zone industrielle et à la Route de la Chenaletta. Le patrimoine administratif, qui regroupe les routes, le château, le centre sportif, etc., représente un actif de CHF 14'118'667.00. L'actif du bilan se compose encore des immobilisations corporelles pour CHF 450'551.00 et diverses parts sociales pour CHF 448'040.00. Ainsi, le total des actifs représente CHF 30'840'645.00. Ces actifs sont financés par des engagements financiers ou des dettes pour CHF 10'406'273.00, des engagements courants ou factures ouvertes pour un montant de CHF 644'848.00 ainsi que par des passifs de régularisation pour CHF 100'386.00. La Commune dispose aussi d'un patrimoine ou le capital propre de CHF 19'661'933.00. Ainsi, le total du bilan est financé pour plus de la moitié par la fortune de la Commune.

2.2 Comptes d'investissement

M. Michael Willimann, Syndic, poursuit sa présentation en détaillant les comptes d'investissements pour l'année 2024 par catégorie.

Les comptes d'investissement 2024 s'élèvent à CHF 2'487'287.00. Il précise que les investissements dans « Administration générale » concernent l'achat du terrain de la parcelle RF 46 en zone d'intérêt générale pour CHF 975'000.00, la transformation des locaux de l'administration pour CHF 52'000.00 et le système d'accès aux bâtiments et portemonnaie

virtuel pour CHF 64'000.00. Les investissements pour le « Trafic et télécommunications » représentent des dépenses liées, notamment aux routes avec l'aménagement Valtraloc pour CHF 512'000.00 et l'éclairage public pour CHF 113'000.00. Il termine sa présentation en affichant le détail de tous les investissements 2024.

2.3 Rapport de l'organe de révision et de la Commission financière

M. Michaël Ballaman, Président, donne lecture du rapport de la Commission financière.

En conformité avec les attributions qui lui sont confiées par la loi sur les finances communales (art. 72 LFCo), la Commission financière a revu le bilan, le compte de résultats et le compte des investissements 2024. La vérification des comptes a été confiée à un organe externe, soit la société GF Audit SA Fribourg.

Cette dernière a procédé à son travail de vérification selon la loi sur les finances communales (LFCo), son ordonnance (OFCo) et la recommandation d'audit suisse 60. Le Conseil communal a remis à la Commission financière ledit rapport datant du 23 avril 2025. L'organe de révision mentionne dans son rapport que la responsabilité de l'établissement des comptes annuels incombe au Conseil communal. Cette responsabilité comprend également la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne afin d'éviter les anomalies significatives. Ce rapport conclut que les comptes 2024 sont conformes aux prescriptions légales et recommande de les approuver tels que présentés. Aussi, celui-ci atteste de l'existence d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels.

La Commission financière s'est réunie le 28 avril 2025 pour prendre connaissance du bilan, du compte de résultats et du compte des investissements 2024. Ils lui ont été exposés par M. Didier Schouwey, Vice-Syndic, et M. Martial Becker, Administrateur communal.

La Commission financière peut relever que les dépenses sont globalement conformes au budget 2024. Elle n'a en outre pas identifié d'écarts significatifs sous les différentes fonctions.

Sous l'angle des revenus, il y a une augmentation des impôts de 6% par rapport aux comptes de 2023. La délimitation des recettes fiscales de l'année de référence semble, pour la Commission financière, relativement prudente avec des comptes présentant des recettes pour les personnes privées de CHF 4'000'000.00 contre un budget prévoyant CHF 4'400'000.00.

Tenant compte des amortissements ordinaires tels que prévus par la nouvelle application du modèle comptable harmonisé (MCH2), ainsi que du prélèvement sur la réserve de réévaluation du patrimoine administratif, l'exercice clôture avec un bénéfice de CHF 27'205.54.

Sur la base du rapport de l'organe de révision et des explications données par le Vice-Syndic ainsi que l'Administrateur communal lors de la séance, la Commission financière recommande l'approbation des comptes 2024 par l'Assemblée communale.

La Commission financière remercie le Conseil communal en particulier Messieurs Michael Willimann, Syndic et responsable des finances, Didier Schouwey, Vice-Syndic, et Martial Becker, Administrateur communal, pour leur bon travail et l'information transparente sur la situation financière de la commune.

Commune de St-Aubin (Fribourg)

Avant d'ouvrir la discussion M. Michael Willimann, Syndic, présente également divers indicateurs financiers pour permettre une vision globale de la situation financière de la commune de Saint-Aubin et permet au Canton d'établir des comparaisons entre les communes. Il mentionne ainsi la part des charges d'intérêt qui s'élève à 1%, la dette brute par rapport au revenu courant qui informe si la dette est raisonnable par rapport aux revenus générés se situe à 80%. L'indicateur de la proportion des investissements, qui se situe à 23%, renseigne sur l'effort d'investissements. Enfin, la part du service de la dette qui indique la marge de manœuvre budgétaire pour la Commune est de 4%.

La parole est passée à l'Assemblée communale.

M. Emanuel Page félicite la Commune pour sa santé financière et souhaite une précision liée au nouveau modèle comptable harmonisé de deuxième génération MCH2. Il a constaté qu'il y avait une diminution du patrimoine financier de CHF 1'400'000.00 par rapport à 2023. A contrario, il y a une augmentation de CHF 2'000'000.00 pour le patrimoine administratif. Il souhaite ainsi obtenir une explication à ce sujet.

M. Michael Willimann, Syndic, précise que la diminution du patrimoine financier est due à la vente d'un terrain communal et que l'augmentation du patrimoine administratif est due à l'activation d'investissements et à l'acquisition d'un terrain que la Commune a effectué au centre du village dans une zone d'intérêt général.

M. Denis Verdon souhaite savoir où se situe le terrain communal à la Route de la Chenaletta.

M. Michael Willimann, Syndic, répond qu'il s'agit du terrain équipé d'une place de jeux sur la parcelle RF 640.

2.4 Approbation des comptes 2024

La parole n'étant pas demandée, M. Michael Willimann, Syndic, soumet à l'approbation de l'assemblée les comptes de fonctionnement 2024 ainsi que les comptes d'investissement 2024.

Approbation des comptes de fonctionnement 2024 :

Résultat du vote :	oui	28
	non	0
	abstention	0

Les comptes de fonctionnement 2024 sont approuvés tels que présentés à l'unanimité des citoyennes et citoyens présents pouvant s'exprimer pour ce point de l'ordre du jour.

M. Michael Willimann, Syndic, soumet à l'approbation de l'assemblée les comptes d'investissement 2024.

Approbation des comptes de d'investissement 2024 :

Résultat du vote :	oui	28
	non	0
	abstention	0

Commune de St-Aubin (Fribourg)

Les comptes d'investissements 2024 sont approuvés tels que présentés, et ce, à l'unanimité des citoyennes et citoyens présents pouvant s'exprimer pour ce point de l'ordre du jour.

3. Suivi des investissements finalisés – information

M. Michael Willimann, Syndic et responsable des finances, donne des informations sur plusieurs investissements qui ont été votés lors d'assemblées communales précédentes.

Il s'agit de l'étude du concept mobilité de la zone 30km/h. Le budget voté était de CHF 50'000.00 mais le total des dépenses s'élève à de CHF 53 202.20. En conséquence, il y a un léger dépassement du budget qui reste de la compétence du Conseil communal. Pour les mesures d'aménagement de la zone 30km/h, le budget voté était de CHF 35 000.00. Le total des dépenses s'élève à CHF 34'658.55. Concernant la transformation des locaux administratifs, l'assemblée avait voté un crédit de CHF 50 000.00 et le total des dépenses s'est élevé à CHF 52 059.65, soit un dépassement de CHF 2'059.65, dans la compétence du Conseil communal. Il termine sa présentation en mentionnant que l'achat du terrain de la parcelle RF 46 en zone d'intérêt générale s'est élevé CHF 975'946.50 alors que le budget voté était de CHF 995'000.00.

M. Denis Verdon relève que l'étude du concept de mobilité de la zone 30km/h était plus onéreux que les mesures d'aménagement. Il constate que l'étude coûte beaucoup plus cher que les mesures.

M. Philippe Chanex, Conseiller communal, précise que le crédit voté de CHF 50'000.00 prenait aussi en compte des mesures d'aménagement. Il rappelle que les deux crédits pour la zone 30 km/h ont été votés dans le cadre d'un projet global. Le crédit pour les mesures d'aménagement était d'ailleurs un crédit complémentaire.

4. Composition du Conseil communal législature 2026 à 2031

M. Michael Willimann, Syndic, présente ce point de l'ordre du jour. Il précise que l'article 54 de la loi sur les communes définit la composition du Conseil communal en vue de la prochaine législature. Le Conseil communal se compose de cinq membres dans les communes de moins de six cents habitants ; sept membres dans les communes de six cents à mille deux cents habitants et neuf membres dans les communes de plus de mille deux cents habitants. Cependant, en dérogation à cet alinéa, les communes peuvent déterminer le nombre de conseillers/ères communaux/ales entre cinq et neuf membres, à condition que ce nombre soit impair. D'autre part, tout changement du nombre de conseillers.ères communaux.ales ne peut intervenir que moyennant une décision de l'Assemblée communale.

Ainsi cette variante à sept conseillers.ères donne entière satisfaction et permet entre autres d'avoir une représentation politique équitable, un fonctionnement efficace, une bonne répartition des tâches et un esprit d'équipe visant à travailler pour la collectivité. Le Conseil communal demande à l'Assemblée communale de reconduire l'exécutif communal à sept membres pour la législature 2026 à 2031.

La parole est passée à l'Assemblée communale.

M. Hubert Cattin demande si le nombre de Conseillers.ères communaux.ales à sept ou neuf est dépendant de l'introduction d'un Conseil général.

Commune de St-Aubin (Fribourg)

M. Michael Willimann, Syndic, répond que le nombre de Conseillers.ères communaux.ales, soit l'exécutif communal, n'est pas en lien avec l'introduction d'un Conseil général qui est le législatif communal. Il s'agit de deux objets différents.

Aucune autre question n'étant posée par l'Assemblée communale, il est passé au vote de ce point de l'ordre du jour.

- Approbation de la composition du Conseil communal législature 2026 à 2031 :

Résultat du vote :	oui	35
	non	0
	abstention	0

La composition du Conseil communal à sept membres pour la législature 2026 – 2031 est approuvée à l'unanimité des citoyennes et citoyens présents pouvant s'exprimer pour ce point de l'ordre du jour.

5. Demande d'octroi d'un crédit d'engagement de CHF 380'000.00 (TTC) pour la réalisation d'un concours d'architecture en procédure ouverte pour définir le projet d'agrandissement du cercle scolaire

M. Michael Willimann, Syndic, passe la parole à Mme Christel Tschanz, Conseillère communale, pour la présentation de ce point de l'ordre du jour.

Mme Christel Tschanz, Conseillère communale, précise qu'à la fin de l'année 2021, la volonté de la commune était de requalifier le centre-village pour renforcer le dynamisme et l'attractivité de la commune. Le Conseil communal a donc lancé un mandat d'étude parallèle (MEP) pour obtenir un concept stratégique qui oriente le développement futur du site. L'objectif est de mettre en valeur le site et qu'il ne soit pas juste un lieu de passage mais bien un lieu convivial autour duquel s'anime toute une vie de village et auquel la population pourra s'identifier. Cette phase s'est concrétisée dans un masterplan qui est un document de planification directrice à long terme pour guider la croissance et le développement du centre-village. Ce document a permis d'organiser et structurer le programme selon les différents usages, de définir les espaces et les équipements publics en prenant en compte les besoins des habitants, mais aussi de détailler les priorités d'action et l'organisation financière pour les années à venir. Le masterplan couvre divers secteurs qui varient en fonction des enjeux et des thématiques : site scolaire, place de l'Eglise et Place du Château.

En tenant compte des résultats des ateliers participatifs avec la population, selon le MEP et le masterplan, les communes de Vallon et Saint-Aubin, la direction scolaire regroupera toutes les classes sur un seul site à Saint-Aubin. De surcroît, la commune connaît un fort développement. Actuellement, il y a quatre classes dans la Grange et cinq classes dans la Ferme. Il manque des classes et la Ferme devrait être remise aux normes. Compte tenu des statistiques et des prévisions démographiques et selon l'analyse du Service des bâtiments du Canton de Fribourg, il faudra 19 salles (soit 10 de plus) pour garantir un nombre suffisant de places d'ici 2035. Ces projections impliquent une adaptation de l'offre non seulement de salles de classe, mais aussi de salles d'activités, d'appui ou de locaux d'accueil extrascolaire (AES). Seule la construction de nouveaux bâtiments scolaires permettra d'accueillir ces espaces et de répondre ainsi aux besoins prévisibles. Le masterplan a permis d'établir les bases de l'agrandissement du centre scolaire au sein du village et d'élaborer le programme des locaux. La Commune a présenté le projet d'agrandissement du cercle scolaire à la Commission des constructions scolaires (CCS)

afin de bénéficier des subventions octroyées par l'Etat aux communes dans le domaine des constructions scolaires. La CCS a salué la démarche et a rappelé la procédure à suivre pour obtenir des subventions. Le coût de construction dépassera largement CHF 10 millions et l'obtention d'une subvention cantonale est conditionnée au respect de la législation sur les marchés publics. La commune est donc tenue d'organiser un concours d'architecture en procédure ouverte pour l'agrandissement du cercle scolaire.

Un projet architectural détaillé et progressif qui tient compte du contexte villageois est essentiel pour la planification de l'accueil des élèves de Saint-Aubin et de Vallon dans les années à venir. Un concours d'architecture permettrait d'obtenir et de comparer plusieurs solutions en vue de retenir celle qui répond le mieux aux exigences communales. Pour ce faire, le Conseil communal a décidé de constituer un jury diversifié composé d'architectes, de représentants des autorités communales de Saint-Aubin et de Vallon, de la Commission d'aménagement de Saint-Aubin, du cercle scolaire et de la Paroisse. Le programme des locaux est connu et tient compte des besoins de la Commune à moyen-long termes, lié aux déménagements des classes de Vallon à Saint-Aubin, à l'évolution de la population et au dédoublement des salles complémentaires nécessaires au bon fonctionnement du cercle scolaire. Les besoins de l'accueil extrascolaire (AES), la bibliothèque ainsi que le déficit actuel en matière de places de stationnement et d'abris de protection civile (PC) sont également pris en compte. La CCS a aussi souligné la nécessité de prévoir l'augmentation en salles de sport. Ceci peut tout à fait se faire sur la zone sportive existante. Ce projet n'est donc pas concerné par ce concours. Il s'agira d'un projet séparé. A l'issue du concours, le bureau d'architecture retenu par le jury sera mandaté pour l'élaboration du projet et la réalisation des travaux. Les premières estimations financières évaluent un coût global qui varie entre CHF 22 et 25 millions. Des demandes de crédits pour chaque phase de travaux seront soumises à l'Assemblée communale le moment venu. En cas d'acceptation du crédit d'engagement par l'Assemblée communale, le concours se tiendra d'août 2025 à février 2026, avec une exposition des projets et un vernissage ouvert à la population. Le Conseil communal sollicite un crédit d'engagement de CHF 380'000.00 pour l'organisation d'un concours d'architecture en procédure ouverte pour définir le projet d'agrandissement du cercle scolaire, comprenant la future construction de nouveaux bâtiments, la transformation de l'actuel bâtiment de La Ferme ainsi que l'aménagement des espaces extérieurs et de places de stationnement. La demande de crédit d'engagement se base sur le règlement des concours SIA 142.

Mme Christel Tschanz, Conseillère communale, poursuit sa présentation en affichant et présentant aux membres de l'Assemblée communale la liste détaillée des frais liés à la demande de crédit d'engagement.

Le financement d'un crédit d'engagement de CHF 380'000.00 (TTC) pour la réalisation du concours d'architecture est assuré de la manière suivante : le montant sera financé par les liquidités courantes ou l'emprunt, le cas échéant, au meilleur taux du marché. L'investissement sera amorti sur la période de 10 ans, soit 10 % par année. L'amortissement annuel s'élèvera à environ CHF 38'000.00. L'intérêt d'un éventuel emprunt est actuellement estimé raisonnablement à 2.00%. Le Conseil communal propose à l'Assemblée communale d'accepter le crédit d'engagement d'un montant de CHF 380'000.00 TTC destiné à l'organisation d'un concours d'architecture en procédure ouverte pour définir le projet d'agrandissement du cercle scolaire.

5.1 Rapport de la Commission financière

M. Vincent Perriard, Vice-Président, donne lecture du rapport de la Commission financière.

Commune de St-Aubin (Fribourg)

La Commission financière se prononce par rapport au crédit d'engagement pour la réalisation d'un concours d'architecture en procédure ouverte pour définir le projet d'agrandissement du cercle scolaire conformément à l'art. 72 de la Loi sur les finances communales.

Lors de notre séance du 26 mai 2025, M. Michael Willimann, Syndic et responsable des finances, ainsi que Mme Christel Tschanz, Conseillère communale et responsable des bâtiments communaux, ont apporté à la satisfaction de la Commission financière les explications relatives au crédit.

Le montant total de celui-ci s'élève à CHF 380'000.00.

Ce crédit d'engagement servira à financer le concours architectural, notamment un jury professionnel ainsi que l'indemnisation des travaux effectués par les bureaux d'architectures sélectionnés.

La situation financière de la commune et, par analogie, la bonne capacité d'investissement permettent de réaliser cette dépense.

Sur cette base et sans autre commentaire, la Commission financière préavise favorablement cette demande.

La parole est passée à l'Assemblée communale pour ses questions.

M. Emmanuel Page demande si le Conseil communal a pensé à impliquer le chef du Service des biens culturels (SBC), M. Stanislas Rück comme membre du jury étant donné que le site est sensible et que le Service des biens culturels (SBC) aura certainement un rôle essentiel dans le cadre des mises à l'enquête.

M. Michael Willimann, Syndic, et M. Martial Pochon, Responsable du Service technique communal, répondent qu'effectivement, le Conseil communal a bien pensé à inclure le chef du Service des biens culturels. Le Service des biens culturels a été intégré à la réflexion initiale, dans le cadre de l'élaboration du mandat d'étude parallèle (MEP) et du masterplan. M. Stanislas Rück était notamment présent dans le jury du concours du mandat d'étude parallèle (MEP)

M. Emmanuel Page se projette dans la réalisation et il a bien compris qu'il y a neuf salles de classe qui sont exploitées aujourd'hui. Il demande comment la commune imagine un chantier densifié sur le site scolaire avec des salles de classe sur le site. Il demande si les salles de classe seront démenagées pendant la phase de chantier.

Mme Christel Tschanz, Conseillère communale, précise qu'il a été défini que l'enseignement scolaire ne sera pas interrompu pendant la durée des travaux. Cet élément faisait partie des conditions cadres du concours de manière à continuer d'accueillir les enfants tout en réalisant les travaux. En fonction de l'évolution de ce dossier, il y aura aussi la possibilité d'installer des containers pendant la durée des travaux si le besoin est justifié.

M. Ervè Collaud relève qu'il serait certainement judicieux d'avoir un nombre impair au sein du jury. Il évoque qu'un nombre pair pourrait poser des problèmes pour les délibérations du jury étant donné que les honoraires pour les membres du jury s'élèvent à CHF 9'000.00 par personne pour un montant total de CHF 36'000.00.

Commune de St-Aubin (Fribourg)

Mme Christel Tschanz, Conseillère communale, précise que le jury est composé de plusieurs architectes dont plusieurs membres sont professionnels ainsi que des membres non professionnels tels que la Commune de Vallon, la Paroisse, etc.

M. Martial Pochon, Responsable du Service technique communal, confirme que le jury professionnel sera composé d'architectes SIA qui seront engagés par la Commune de Saint-Aubin avec un pouvoir de décision. Les autres membres suppléants pourront discuter du projet, mais ne pourront pas prendre de décision. Il précise que le jury est composé de quatre architectes et de trois autres membres, y-compris M. Michael Willimann, Syndic.

M. Hervé Collaud mentionne qu'il a l'impression que l'Assemblée communale a souvent voté des crédits d'étude ces dernières années pour la réfection de la Place du Château. Il demande où sont passés les résultats de ces études.

Mme Christel Tschanz, Conseillère communale, confirme que les résultats des anciennes études concernant ce secteur ont été pris en compte dans le cadre de l'élaboration du mandat d'étude parallèle (MEP) et du masterplan.

M. Michael Willimann, Syndic, rappelle qu'il y a eu plusieurs phases du projet. La première phase était l'élaboration du mandat d'étude parallèle (MEP). Le périmètre de réflexion a aussi été étendu. Le workshop avec la population a également permis d'affirmer la volonté de conserver les écoles au centre du village. La seconde étape a été de confirmer que le centre scolaire peut être construit dans la zone retenue. Le masterplan a ensuite permis de définir ce qui doit être et peut être réalisé au centre du village. Ce crédit d'engagement devra permettre de concrétiser le projet et déboucher sur la phase liée à la préparation du permis de construire. La phase du masterplan est nécessaire pour construire un centre scolaire.

M. Denis Verdon relève que le terrain est pas mal occupé avec déjà neuf classes et il convient d'en rajouter dix, soit 19 classes au total. Il demande où sera placée la salle de sport supplémentaire. Généralement, les salles de sports sont proches des emplacements scolaires. Il ne comprend pas cette réflexion.

Mme Christel Tschanz, Conseillère communale, indique qu'il existe des normes qui définissent les distances acceptables pour permettre aux élèves de se rendre à une salle de sport. Elle relève que la distance entre la halle de sport et le centre scolaire respecte les normes en vigueur. C'est pour cette raison que les salles de sport peuvent demeurer au Centre sportif et ne doivent pas être à proximité de l'école. Elle rappelle aussi que la Commune a récemment fait l'acquisition d'un terrain attenant à l'école qui permettra d'étendre la superficie du site scolaire.

M. Denis Verdon intervient pour mentionner que comme il s'agit du centre du village, le Service des biens cultures (SBC) devra aussi se prononcer sur ce projet. Il relève que des contraintes sont imposées aux propriétaires privés, notamment sur les couleurs des tuiles autorisées à poser sur les toits. Il estime que l'Assemblée communale n'a pas suffisamment d'informations pour se prononcer sur ce crédit d'engagement et que l'utilisation des fonds n'est pas claire et demande dans combien d'année aura lieu le concours.

M. Michael Willimann, Syndic, précise qu'il est prévu que le concours arrive à terme en mars 2026.

Commune de St-Aubin (Fribourg)

M. Denis Verdon trouve le village très bien comme cela. Il regrette que la société des Carabiniers de Saint-Aubin n'ait pas été approchée dans le cadre de ce projet qu'il n'estime pas logique.

M. Michael Willimann, Syndic, précise qu'une réflexion globale était nécessaire avant de passer à une phase concrète. Il rappelle qu'il s'agit de la volonté de la population de conserver les écoles au milieu du village, séparées du centre sportif. Concernant le futur développement de la Commune, sur la base du plan d'aménagement local (PAL), il est possible d'estimer que Saint-Aubin accueillera à terme environ 3'000 habitants.es. Il est cependant anticipé que dès 2050, il y aura certainement une décroissance de la population. Il précise aussi que les statistiques attestent qu'en moyenne 9.50% de la population d'une commune sont des élèves. En tenant compte de la Commune de Vallon, le projet est dimensionné pour 3'500 habitants.es.

M. Denis Verdon estime que les différents Conseils communaux qui se sont succédés n'écoutent pas les citoyens. Les citoyens et citoyennes avaient été invités par l'intermédiaire du journal du village à estimer la population idéale pour Saint-Aubin. Le résultat était que le chiffre de 2'000 habitants était idéal.

M. Michael Willimann, Syndic, précise qu'il n'appartient pas au Conseil communal de se déterminer sur le nombre d'habitants.es dans un village. C'est le plan d'aménagement local (PAL) qui détermine la capacité d'une commune à accueillir de nouveaux et nouvelles habitants.es. Ce document a été révisé en 2020.

M. Denis Verdon arrive à comprendre que ce n'est pas la Commune qui dirige, mais bien le Canton.

Mme Christel Tschanz, Conseillère communale, rappelle que la Commune a organisé des ateliers participatifs et que la population a été écoutée et entendue.

M. Denis Verdon ne comprend pas le Conseil communal qui continue avec ce projet.

M. Ervé Collaud relève que l'investissement global sera entre CHF 22 – 25 millions. Il pense qu'il faudrait organiser un concours où chacun tente sa chance et que le meilleur gagne le mandat. De cette manière, la Commune récompense uniquement le vainqueur.

Mme Christel Tschanz, Conseillère communale, relève que le concours est organisé selon la réglementation SIA 142 et que le lauréat reçoit un prix attribué par les membres du concours.

M. Michel Besomi demande si la Commune obtiendra une subvention dans le cadre de ce projet.

M. Michael Willimann, Syndic, précise que cette procédure permettra de répondre aux exigences du Canton et ainsi d'obtenir des subventions cantonales.

M. Bertrand Limat demande si la Commune a une estimation du montant de la subvention cantonale qui pourrait être versée dans le cadre de ce projet.

Mme Christel Tschanz, Conseillère communale, informe les membres de l'Assemblée communale que la subvention cantonale est estimée à environ CHF 40'000.00 par classe. Ce ne sont pas les subventions cantonales qui vont payer la construction.

Commune de St-Aubin (Fribourg)

M. Bertrand Limat constate que dans le cadre de ce projet, la subvention est relativement modeste et que quasiment la totalité des frais sera à la charge de la Commune. Ainsi, en tenant compte de la participation de la Commune de Vallon, la charge globale pour la Commune de Saint-Aubin avoisinera les CHF 20 millions, voire davantage.

M. Hervé Collaud demande s'il serait utopique d'envisager ce projet sans passer par un concours d'architecte et d'économiser le montant du crédit d'engagement de CHF 380'000.00 dont le montant correspond approximativement à la subvention cantonale qui serait versée à la Commune.

Mme Christel Tschanz, Conseillère communale, mentionne que le concours d'architecture en procédure ouverte en vue de l'agrandissement du cercle scolaire vise à répondre aux contraintes de la loi sur les marchés publics. Cette procédure permettra aussi d'obtenir des subventions cantonales.

M. Hervé Collaud trouve qu'il serait judicieux de présenter le masterplan du centre du village à la population.

M. Michael Willimann, Syndic, et M. Martial Pochon, Responsable du Service technique communal, confirment que le masterplan n'a pas été présenté à la population. Toutefois, il est relevé que le mandat d'étude parallèle a déjà été présenté à la population.

M. Patrice Collaud demande quel est le plan B si la demande de crédit d'engagement est refusée ce soir.

M. Michael Willimann, Syndic, répond qu'il n'y a pas de plan B. La seule alternative sera de repartir depuis le début et il manquera des classes à terme. Dans ce genre de projet, la Commune doit disposer des infrastructures scolaires nécessaires pour le cercle scolaire.

Mme Christel Tschanz, Conseillère communale, précise que la seule alternative serait d'installer des containers comme à Vallon. Une telle solution ne peut être que provisoire et les containers devront être retirés.

M. Hubert Cattin revient sur le concours d'architecture. Il a le sentiment qu'il y aura un gagnant et 49 autres bureaux qui feront recours. Il estime que ce genre de scénario arrive souvent.

M. Michael Willimann, Syndic, explique que c'est généralement dans le cadre de l'attribution des travaux que les recours sont constatés, mais pas dans le cadre de concours d'architecture. Il cite le cas de l'hôpital de Rennaz dont l'attribution des travaux a fait l'objet d'un recours.

M. Hervé Collaud souhaiterait connaître le nombre de places de stationnement et si la Commune disposera de suffisamment de places pour les enseignants.es et le personnel communal.

Mme Christel Tschanz, Conseillère communale, informe les membres de l'Assemblée communale que le projet prévoit 30 nouvelles places de stationnement qui viennent compléter les 20 places existantes dans la cour du Château. Les places de stationnement supplémentaires nécessaires lors d'événements ponctuels seront aménagées dans le cadre du projet d'aménagement de la Route de la Tsérard.

Commune de St-Aubin (Fribourg)

M. Denis Verdon estime que, s'agissant d'un projet public, le projet devrait tenir compte de la construction d'un parking souterrain. Selon lui, lorsque l'on construit un bâtiment de plus de quatre appartements, le propriétaire est contraint de construire un parking.

M. Martial Pochon, Responsable du Service technique communal, n'a pas connaissance d'un règlement communal qui impose la nécessité d'avoir un parking souterrain lors de la construction d'un bâtiment de quatre appartements. Il précise qu'un des objectifs du concours est aussi de prendre en compte les places de stationnement. Concrètement, c'est le résultat du concours qui définira la dotation en places de stationnement. Chaque bureau devra présenter son projet en tenant compte des places de stationnement nécessaires.

M. Denis Verdon remet à nouveau en question la pertinence de développer un tel projet au centre du village. Il suggère de revenir à l'ancien projet qui prévoyait de déplacer le centre scolaire aux abords du centre sportif. Au niveau du trafic routier, il estime que ce serait beaucoup plus simple étant donné le désordre actuel qui règne à la Place du Château.

M. Michael Willimann, Syndic, réaffirme que la décision a été prise de garder les écoles au centre du village.

M. Denis Verdon tient encore à rappeler que la Commune est propriétaire du Château et qu'elle y loue les salles. Lorsque la salle est louée, il estime qu'il n'y a pas suffisamment de places de stationnement.

M. Michael Willimann, Syndic, confirme que le stationnement sur la Place du Château est une préoccupation du Conseil communal et que différentes solutions ont été évaluées et ne donnent pas encore satisfaction.

Mme Marie-Christine Genoud est préoccupée par le stationnement de véhicules sur la Place du Château. Elle constate que les enfants sont déposés en voiture par les parents et craint une recrudescence de véhicules lorsque tous les élèves de la Commune de Vallon viendront à l'école à Saint-Aubin. Elle trouve la situation désolante à l'arrêt de bus et s'interroge pour le futur. Du point de vue de la sécurité, la situation actuelle est loin d'être optimale.

M. Michael Willimann, Syndic, confirme que c'est la raison pour laquelle le Conseil communal souhaite remédier à cette situation. Toute l'infrastructure de la Place du Château ne répond plus aux exigences. Avec ce nouveau projet, le Conseil communal souhaite recadrer l'utilisation de la Place du Château par les véhicules.

Mme Christel Tschanz, Conseillère communale, complète les propos du Syndic en précisant que le programme du concours tient compte aussi de la possibilité d'aménager une zone de places "dépose-minute".

Mme Marie-Christine Genoud est aussi préoccupée par le développement du village et notamment un potentiel de 3'000 habitants.es. Elle estime que cela va vite. Il faudrait arrêter de construire dans le village de sorte qu'il ait moins de familles, moins d'enfants, moins de familles étrangères qui pourraient à terme repartir dans leur pays et ainsi libérer des logements.

M. Stéphane Collaud souhaite s'assurer que la Commune de Vallon a décidé de rejoindre le cercle scolaire de Saint-Aubin. Il a entendu que la Commune de Gletterens, qui a débuté son projet d'extension scolaire, aurait tenu compte des besoins de la Commune de Vallon dans le cadre de ce projet.

M. Michael Willimann, Syndic, confirme que la Commune de Vallon fera partie du cercle scolaire de Saint-Aubin. La Commune de Vallon a effectué une réflexion afin d'évaluer la possibilité de rejoindre le cercle scolaire de Delley-Portalban – Gletterens. Suite à cette réflexion, la Commune de Vallon a pris la décision de rester dans le cercle scolaire Saint-Aubin/Vallon. D'ailleurs une nouvelle convention est en discussion.

La parole n'étant plus demandée, M. Michael Willimann, Syndic, soumet à l'approbation de l'assemblée le crédit d'investissement.

5.2 Approbation

Résultat du vote :	oui	24
	non	5
	abstentions	6

L'Assemblée communale approuve à la majorité la demande du Conseil communal pour l'octroi d'un crédit d'engagement de CHF 380'000.00 (TTC) pour la réalisation d'un concours d'architecture en procédure ouverte pour définir le projet d'agrandissement du cercle scolaire.

6. Demande d'octroi d'un crédit d'engagement de CHF 647'000.00 (TTC) en vue de la réalisation d'un bâtiment public multifonctionnel comprenant une caserne pour les sapeurs-pompiers de la Basse-Broye

M. Michael Willimann, Syndic, passe la parole à M. Philippe Chanex, Conseiller communal, pour la présentation de ce point de l'ordre du jour.

M. Philippe Chanex, Conseiller communal, débute sa présentation par la contextualisation du projet. Il rappelle que la réflexion initiale concernait le bâtiment de l'édilité qui présente un état de vétusté avancée. Aucun entretien significatif n'a été réalisé au fil des ans et c'est un gouffre énergétique, le bâtiment ayant ni système de chauffage, ni d'isolation thermique. Le bâtiment ne répond plus aux exigences actuelles et n'a pas de vestiaires pour le personnel communal. Il ne dispose plus suffisamment de places pour entreposer les machines et les véhicules du service de l'édilité.

La réflexion du Conseil communal a été de construire un nouveau bâtiment ou de rénover le bâtiment actuel. Cette dernière option n'a pas été retenue, car le bâtiment est trop vétuste et le problème de place pour les machines et les véhicules n'aurait pas été résolu. Conserver le bâtiment de l'édilité proche de la déchetterie semble toutefois idéal. C'est pour cette raison que le Conseil communal s'est posé la question de la réaffectation à moindre coûts de la caserne actuelle des sapeurs-pompiers car elle répondrait aux besoins opérationnels du service de l'édilité.

En parallèle, la Commune de Belmont-Broye a engagé des discussions avec la Commune de Saint-Aubin, car la caserne à Domdidier ne répond de facto plus aux exigences cantonales liées à la dotation de véhicules et du matériel. D'autres discussions ont également été menées avec l'Association des communes pour l'organisation et la gestion de la défense incendie et des secours du district de la Broye (ADIS-Broye). Pour cette Association, l'implantation d'une base de départ unique dans la zone d'activités des Vernettes représente la solution la plus adéquate. Une telle implantation permet une meilleure gestion des moyens logistiques et humains, de

Commune de St-Aubin (Fribourg)

disposer de locaux plus adaptés et mieux équipés tout en assurant une couverture efficace du territoire.

Ainsi, il s'agit d'une opportunité d'affecter à moindre coûts la caserne existante pour les besoins de l'édilité, sans devoir construire un nouveau bâtiment pour l'édilité.

Sur cette base, le Conseil communal a lancé une nouvelle réflexion pour l'implantation d'une nouvelle caserne sur la parcelle 2238 de la zone des Vernettes (6'000 m²) avec pour objectif de valoriser l'entier de la parcelle.

Pour analyser la faisabilité d'un projet d'un bâtiment multifonctionnel, le Conseil communal a procédé à une étude de faisabilité avec le bureau Polygone Sàrl et le bureau KPA qui ont pu démontrer qu'il était faisable de valoriser au maximum cette parcelle avec deux bâtiments. Un bâtiment multifonctionnel avec une caserne pour les sapeurs-pompiers et des étages supplémentaires. Le second bâtiment aurait plutôt des surfaces d'activités privées qui ne font pas l'objet de la demande de crédit d'engagement de ce soir. L'étude de faisabilité a aussi démontré qu'une réalisation par phase de ces deux bâtiments était réaliste.

A la suite de cette étude de faisabilité, le Conseil communal souhaite construire un bâtiment multifonctionnel de 11'450 m³ sur la parcelle de 2850m² dans la ZI Les Vernettes. Ce bâtiment comprend une caserne de sapeurs-pompiers pour la Basse-Broye et des surfaces d'activités au rez-de-chaussée et sur 2 étages et serait situé au Sud de la parcelle communale. La demande de crédit n'est que la première étape de ce projet. Le coût de construction du bâtiment multifonctionnel est estimé à environ CHF 8 millions dont CHF 3 millions pour la caserne des sapeurs-pompiers et CHF 5 millions pour les surfaces d'activités. La subvention de l'ECAB pour la caserne est estimée à CHF 790'000.00.

En termes de fonctionnement, les charges du bâtiment multifonctionnel incluent un amortissement de 3% sur une partie de l'investissement global, des intérêts de 2% dans l'hypothèse où le bâtiment serait financé entièrement par l'emprunt ainsi que des frais d'entretien pour un total estimé à plus de CHF 300'000.00.

Ce bâtiment est un investissement pour la commune. Il doit permettre à la Commune d'encaisser des rentrées financières essentiellement sous forme de loyers pour un montant estimé à CHF 420'000.00 dont CHF 190'000.00 pour la caserne des sapeurs-pompiers.

La demande de crédit d'engagement de CHF 647'000.00 (TTC) a pour objectif de financer la première partie de ce projet, soit de la planification jusqu'à la mise à l'enquête public du projet de construction.

Le financement de ce crédit d'engagement se fera par les liquidités courantes et/ou de l'emprunt en fonction des conditions du marché.

Il présente ensuite le détail des coûts liés à cette demande de crédit et relève notamment que les honoraires des architectes représentent approximativement le 40% du crédit d'engagement. Pour permettre la mise à l'enquête du bâtiment multifonctionnel, différentes études doivent être réalisées par des spécialistes (ingénieur civil, ingénieur en technique du bâtiment, ingénieurs en physique du bâtiment).

Dans l'hypothèse où le crédit d'engagement serait accepté, un appel d'offres d'architectes sera organisé sur la base d'un règlement avec pour objectif de déposer un dossier de mise à l'enquête

public d'ici mi-2026. Une demande de crédit d'investissement sera ensuite présentée au législatif communal d'ici à l'automne 2026 avec une mise en service du bâtiment prévue en 2029.

En conclusion, le Conseil communal propose à l'Assemblée communale d'accepter le crédit d'engagement de CHF 647'000.00 (TTC) en vue de la réalisation d'un bâtiment public multifonctionnel comprenant une caserne pour les sapeurs-pompiers de la Basse-Broye.

6.1 Rapport de la Commission financière

M. Vincent Perriard, Vice-Président, donne lecture du rapport de la Commission financière.

La Commission financière se prononce par rapport au crédit d'engagement en vue de la réalisation d'un bâtiment public multifonctionnel comprenant une caserne pour les sapeurs-pompiers de la Basse-Broye conformément à l'art. 72 de la Loi sur les finances communales.

Lors de notre séance du 26 mai 2025, M. Michael Willimann, Syndic et responsable des finances, ainsi que M. Philippe Chanex, Conseiller communal et responsable de la zone d'activités, ont apporté à la satisfaction de la Commission financière les explications relatives au crédit.

Le montant total de celui-ci s'élève à CHF 647'000.00, à savoir CHF 225'000.00 pour la caserne des sapeurs-pompiers de la Basse-Broye et CHF 422'000.00 pour des surfaces d'activités de services.

Ce crédit d'engagement servira à financer les études et divers honoraires jusqu'à l'obtention d'un permis de construire en vue de la réalisation de la construction des locaux.

La situation financière de la Commune et, par analogie, la bonne capacité d'investissement permettent de réaliser cette dépense.

Sur cette base et sans autre commentaire, la Commission financière préavise favorablement cette demande.

La parole est passée à l'Assemblée communale pour les questions.

Mme Chantal Vienny Guerry relève qu'il a été mentionné que le bâtiment de l'édilité était vétuste, mais que le crédit n'inclut pas la remise en l'état de la caserne actuelle des sapeurs-pompiers. Elle souhaite savoir si les frais pour aménager le local sont déjà prévus et pris en charge. Elle demande également si les autres communes participent aux frais de construction de la nouvelle caserne des sapeurs-pompiers.

M. Philippe Chanex, Conseiller communal, précise que l'objectif du Conseil communal n'est pas de rénover le bâtiment de l'édilité. Il sera utilisé pour permettre l'agrandissement de la déchetterie. Il confirme que la Commune de Belmont-Broye ne participera pas au financement de la nouvelle caserne des sapeurs-pompiers. L'Association des communes pour l'organisation et la gestion de la défense incendie et des secours du district de la Broye (ADIS-Broye) n'est pas propriétaire des casernes, ce qui n'est pas nécessairement le cas des autres associations de communes dans le district de la Broye. Il appartient à la commune où se trouve la caserne de financer la construction du bâtiment. En revanche, la Commune de Saint-Aubin refacturera des

Commune de St-Aubin (Fribourg)

loyers à l'ADIS-Broye pour lui permettre de financer cet investissement. La location de la caserne est estimée à CHF 190'000.00 par année.

Mme Chantal Vienny Guerry souhaite encore connaître le coût pour adapter la caserne actuelle des sapeurs-pompiers pour les besoins de l'édilité.

M. Philippe Chanex, Conseiller communal, répond que ce bâtiment convient aux besoins du Service de l'édilité et qu'il est estimé que les adaptations coûteront quelques dizaines de milliers de francs, très certainement environ CHF 30'000.00.

M. Stéphane Collaud souhaite savoir si la nouvelle caserne sera agrandissable ou si le bâtiment est surdimensionné pour tenir compte des futurs agrandissements des villages de la Basse-Broye. Il estime qu'il faudra toujours plus de matériel, d'urgentistes et de médecins. Il souhaite que les dimensions du nouveau bâtiment permettent aussi à terme de répondre aux besoins de l'ADIS-Broye.

M. Philippe Chanex, Conseiller communal, précise que le bâtiment est dimensionné selon les besoins exprimés par l'ADIS-Broye.

M. Michael Willimann, Syndic, qui est au comité directeur de l'ADIS-Broye, relève qu'une nouvelle construction est nécessaire car la caserne de Domdidier n'a plus suffisamment de place pour accueillir du nouveau matériel. Il confirme également que la nouvelle caserne répond aux besoins anticipés et ne sera pas sous dimensionnée ces prochaines années.

M. Stéphane Collaud se demande si le bâtiment multifonctionnel ne pourrait pas accueillir des salles de classe.

M. Philippe Chanex, Conseiller communal, répond que cette réflexion a été faite. Cependant, une telle solution ne peut être envisagée pour des questions liées à la mobilité et il n'est pas possible de déplacer tous les enfants du village dans cette zone qui reste une zone d'activités qui accueille des véhicules lourds et de l'industrie.

M. Stéphane Collaud souhaite connaître les activités qui seront hébergées dans le bâtiment multifonctionnel.

M. Philippe Chanex, Conseiller communal, précise que le bâtiment pourra accueillir des activités de service ou des activités artisanales, mais qu'il est trop tôt pour le définir précisément. Le principe usuel est que les entrepreneurs construisent des bâtiments et c'est lors de la construction que les recherches de locataires ou d'acheteurs sont effectuées. Il n'est pas possible de faire des projections à ce stade du dossier.

M. Stéphane Collaud estime qu'une surface commerciale serait la bienvenue. Il relève que Saint-Aubin est davantage une cité dortoir qu'un village.

M. Philippe Chanex, Conseiller communal, comprend la remarque. Il relève que c'est pour cette raison que la zone de la Fava a été développée en bordure de route, mais il n'est pas si simple d'attirer de tels projets qui sont portés par des privés. La zone annexe à la caserne des sapeurs-pompiers pourrait effectivement bien se prêter pour accueillir des surfaces commerciales.

M. Denis Verdon demande la surface dont dispose l'entreprise Spyfatec pour mettre des locaux à disposition. Selon la presse, l'entreprise dispose de surfaces à louer dans les étages du

Commune de St-Aubin (Fribourg)

bâtiment, exactement ce que la Commune souhaite faire. Aussi, il est à craindre qu'il y ait trop de surfaces disponibles et que le projet du Conseil communal soit surdimensionné.

M. Philippe Chanex, Conseiller communal, ne partage pas ce point de vue, autrement le Conseil communal ne proposerait pas cette demande de crédit. Il faut construire avant de remplir les surfaces. Il y a une certaine part d'inconnu dans ce projet. L'emplacement à la zone des Vernettes est stratégique avec le développement d'AgriCo.

M. Philippe Chanex, Conseiller communal, répond à M. Denis Verdon qui demande la raison pour laquelle la zone attenante à la caserne est privée, que le terrain appartient à la Commune et que le bâtiment qui y serait construit pourrait être un projet privé. La seconde partie de la zone fait partie d'une autre réflexion et l'objectif de la Commune est de remplir cette zone. La Commune a pour objectif de rentabiliser cette zone sans pour autant que la Commune ait pour but d'investir dans une autre construction.

M. Michel Besomi propose de ne pas forcément vendre le terrain, mais de le proposer sous la forme d'un droit de superficie distinct et permanent (DDP), ce qui permettrait à la Commune d'encaisser des loyers sur une plus grande durée.

M. Philippe Chanex, Conseiller communal, répond que dans le cadre de la caserne des sapeurs-pompiers, on ne parle pas du prix du terrain, mais bien d'un loyer versé à la Commune. En l'état, ce n'est pas l'intention du Conseil communal de se séparer de ce terrain. L'option du droit de superficie distinct et permanent (DDP) a déjà été envisagée par le passé par le Conseil communal.

La parole n'étant plus demandée, M. Michael Willimann, Syndic, soumet à l'approbation de l'assemblée le crédit d'investissement.

6.2 Approbation

Résultat du vote :	oui	32
	non	2
	abstentions	1

L'Assemblée communale approuve à la majorité la demande du Conseil communal pour d'octroi d'un crédit d'engagement de CHF 647'000.00 (TTC) en vue de la réalisation d'un bâtiment public multifonctionnel comprenant une caserne pour les sapeurs-pompiers de la Basse-Broye.

7 Divers

Le point divers de ce soir se divise en deux parties, à savoir :

- a) Informations du Conseil communal
- b) Questions et propositions de l'assemblée

a) Informations du Conseil communal

Installation d'un couvert et de WC publics au centre sportif

Commune de St-Aubin (Fribourg)

Mme Christel Tschanz, Conseillère communale, informe l'Assemblée communale, de l'installation du couvert à proximité de la piste pétanque et que des tables et des bancs seront installés prochainement. Dans le bâtiment du local des pompiers, des WC publics ont été installés et sont ouverts à la population de 8.00 à 22.00. Elle invite l'Assemblée à visiter ces nouvelles installations.

M. Michel Besomi trouve très bien l'installation d'un tel couvert. Il demande s'il serait possible de fermer partiellement le couvert et d'installer éventuellement un ou deux réfrigérateurs.

M. Michael Willimann, Syndic, prend note de la remarque. L'installation de mobilier supplémentaire pourrait aussi être d'actualité si un club de pétanque se crée à Saint-Aubin.

M. Ervé Collaud relève qu'il existe un club pétanque à AgriCo.

Mme Christel Tschanz, Conseillère communale, informe les membres de l'Assemblée communale que des réflexions sont en cours pour installer éventuellement un barbecue ou autre.

M. Didier Schouwey, Vice-Syndic, présente à l'Assemblée communale l'état d'avancée des travaux liés à la revitalisation de la Petite Glâne en projetant quelques images.

Dès le début du mois de juillet 2025, la population pourra découvrir un sentier didactique avec des panneaux d'informations qui permettront au public de retracer l'historique du projet ainsi que des panneaux sur la faune, la flore et la biodiversité. Concernant la revitalisation de la Petite Glâne, les travaux touchent à leur fin sur la Commune de Saint-Aubin. Il reste encore une étape importante avec le remplacement du pont AgriCo entre cet automne et le printemps 2026. Le remplacement de ce pont faisait partie des travaux mis à l'enquête dans le cadre de ce projet. Le tracé de la mobilité douce permettra également de rejoindre le village. L'étape 3 a démarré en mai 2025 sur les Communes de Missy et de Vallon. L'avancée des travaux dépend évidemment des conditions météorologiques.

M. Bertrand Limat constate qu'il y a très peu de sentiers pédestres à Saint-Aubin. Il demande si une réflexion se fait sur l'avenir concernant la création de quelques sentiers pédestres. Ainsi le sentier didactique de la Petite Glâne pourrait être un point de départ pour une telle réflexion.

M. Didier Schouwey, Vice-Syndic, prend note de la question. Il constate que pour se promener à travers le village, la population utilise souvent les chemins de remaniements. Pour sortir des chemins de remaniement, il existe le nouveau sentier forestier qui vient d'être inauguré.

Mme Anne-Pascale Collaud, Conseillère communale, informe les membres de l'Assemblée communale sur la politique Senior+ qui est une politique cantonale qui demande aux communes de mettre en place des structures ou de répondre aux besoins de leurs seniors.

En 2022, un atelier participatif avait été organisé qui réunissait les seniors de Saint-Aubin, de Vallon, de Gletterens et de Delley-Portalban. De nombreuses idées et souhaits ont émergé de cet atelier de la part des seniors. La Commune de Delley-Portalban n'a pas souhaité donner suite à cette expérience et la Commune de Gletterens n'était pas en mesure de répondre aux attentes. Ainsi les Communes de Saint-Aubin et de Vallon se sont associées pour développer une politique pour les seniors, secondé par Pro Senectute qui a un petit mandat d'un 10% équivalent plein temps.

Commune de St-Aubin (Fribourg)

Un groupe de travail intercommunal a été créé, composé de personnes qui sont actives dans les commissions seniors soit à Saint-Aubin, soit à Vallon ou dans les commissions d'animation. Les rencontres sont régulières pour faire le point sur les activités développées et mutualiser les bonnes pratiques des différentes commissions seniors. L'idée est aussi de faciliter l'accès à l'information, ce qui est mis en place et ce qui existe comme différentes prestations. Le groupe de travail intercommunal essaie également de valoriser ce qui existe déjà en créant des synergies entre les différentes activités proposées par les commissions de chaque commune. Cette manière de procéder permet d'entendre le besoin des seniors et de développer de nouveaux projets avec ces derniers.

Les activités qui ont été mises en place et qui sont proposées aux seniors des deux communes sont un café rencontre à Saint-Aubin et Vallon, les tables de bistrot à Saint-Aubin et d'ici à la fin de l'été, à Gletterens. La Commission intercommunale souhaite mettre en place une permanence numérique, une balade diagnostic à Saint-Aubin et Vallon pour repérer les difficultés des seniors dans la mobilité, des cours de gym seniors. Une présentation des prestations de Pro Senectute sera organisée de manière à identifier le besoin éventuel d'une permanence sociale. Il y a aussi l'idée de créer un bulletin d'information trimestriel pour informer les seniors des différentes activités disponibles. Elle termine sa présentation en relevant que la Commune de Gletterens souhaite maintenant rejoindre ce projet.

b) Questions et propositions de l'assemblée

M. Gilles Collaud estime que des camions-remorques remplis de pauvres poulets compressés venant de presque toute la Suisse, dans notre beau et bas du village de Saint-Aubin, trop tôt le matin et trop tard le soir est une aberration. Il estime qu'il est encore possible d'éviter cette monstruosité en s'opposant à la construction de ce gigantesque abattoir à poulets dans les marais. Les Saint-Aubinoises et Saint-Aubinois bienveillants vous remercient.

M. Denis Verdon espère qu'il y aura davantage de participants lors de la prochaine Assemblée communale (pour autant que la population refuse la création d'un Conseil général lors de la votation communale), car il trouve désolant que seules 35 personnes soient présentes alors que la Commune compte 2'000 habitants.es. Il estime que c'est la preuve que les citoyens.nnes ne s'intéressent pas à la vie du village.

La parole n'étant plus demandée, M. Michael Willimann, Syndic, remercie ses collègues du Conseil communal pour la préparation de la séance et pour leurs interventions.

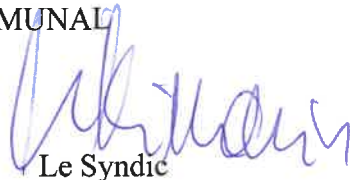
Il lève la séance à 21h50 et invite les citoyennes et citoyens présents à partager le verre de l'amitié.

St-Aubin, le 16 juin 2025.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL


Le Secrétaire
Martial Becker




Le Syndic
Michael Willimann